



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur

Veuillez prendre avis que lors d'une séance de son Conseil tenue le 10 juin 2025, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2025-473 : « *Plan d'urbanisme* »;
- Règlement numéro 2025-475 : « *Lotissement* »;
- Règlement numéro 2025-476 : « *Construction* »;
- Règlement numéro 2025-477 : « *Permis et certificats* »;
- Règlement numéro 2025-478 : « *Conditions d'émission des permis de construction* »;
- Règlement numéro 2025-479 : « *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* »;
- Règlement numéro 2025-480 : « *Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* ».

et que lors d'une séance de son Conseil tenue le 2 septembre 2025, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2025-474-01 : « *Zonage* »;

Les règlements sont en vigueur depuis le 21 octobre 2025, date à laquelle le certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire a été émis par la MRC du Haut-Richelieu.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ces règlements au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 11^e jour du mois de novembre 2025.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière